

S125 Sénior

RÈGLEMENT 2026

AIGUES-VIVES – 10-12 JUILLET 2026



<p>FFSAV FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE</p> <p>Référence Enregistrement N° : CK 2026/14 DATE : 17/04/2026</p>
--



SOMMAIRE

1. RÈGLEMENT SPORTIF	Page 3
2. RÈGLEMENT	Page 3
3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES	Page 4
4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT	Page 5
5. CLASSEMENTS	Page 5
6. DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM	Page 6
7. LICENCES	Page 8
8. PILOTES ADMIS	Page 7
9. KARTS ET MATÉRIELS ADMIS	Page 8
10. SÉCURITE GÉNÉRALE	Page 9
11. DÉROULEMENT DE L'COMPÉTITION	Page 9
12. GRILLE DE DÉPART	Page 12
13. PROCÉDURE DE DÉPART	Page 12
14. SUSPENSION D'UNE COMPÉTITION	Page 12
15. REPRISE D'UNE COMPÉTITION	Page 12
16. ARRIVÉE	Page 12
17. PARC FERMÉ	Page 12
18. INCIDENTS	Page 12
19. DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX	Page 12
20. MEDIAS	Page 13
21. LOCATION MOTEUR	Page 13



1. RÈGLEMENT SPORTIF

La compétition S125 Senior est organisée par l'ASK KCPOM, retenue pour l'organisation de la compétition, sous l'égide de la FFSA, dans le cadre du Championnat de France Mini-Sénior-Master-Gentleman 2026.

Le Briefing est obligatoire pour tous les Pilotes et Concurrents. L'horaire exact sera repris dans les horaires de l'événement. La présence des Pilotes sera peut-être également exigée lors d'un briefing supplémentaire qui aura lieu le samedi ou le dimanche, sur décision du Directeur de la Compétition. Il est du devoir des Pilotes/Concurrents de s'enquérir des éventuels briefings supplémentaires. Cette information figurera sur les panneaux d'affichage officiels et sera disponible au bureau administratif. Il sera obligatoire de signer une feuille d'émargement ou de scanner le badge du pilote lors du briefing.

Dans le cas d'un briefing par voie électronique, les pilotes et concurrents devront obligatoirement en prendre connaissance.



2. RÈGLEMENT

Le présent règlement est spécifique à S125 Senior. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué sans un accord écrit de l'ASK KCPOM et de la FFSA.

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué, au niveau sportif et technique, la réglementation spécifique, le code sportif international 2026 ainsi que le règlement sportif FFSA 2026 et les prescriptions générales FIA Karting 2026.

Le fait de s'engager à S125 Senior implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que la réglementation FFSA et de les respecter.

L'ASK KCPOM se réserve le droit de modifier, sans préavis, ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (Général, technique et sportif) avec l'accord de la FFSA ou sur demande des officiels habilités et présents lors de l'compétitions.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement ou dans les règlements Sportif ou Technique FFSA est interdit.

Chaque pilote peut s'inscrire dans une ou plusieurs catégories. L'organisation se réserve le droit d'ajouter ou supprimer une ou plusieurs catégories avec l'accord de la FFSA.

L'ASK KCPOM se réserve le droit d'annuler la catégorie en cas d'un nombre insuffisant de participants et de limiter à 36, le nombre de participants dans la catégorie.

3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

En s'inscrivant à S125 Senior, chaque pilote et chaque team acceptent que des photos, vidéos ou que leur nom soient utilisés par le KCPOM ou IAME dans le cadre de publicités, classements, championnats, fiche pilote..., en France, comme à l'étranger.

Les caméras sont interdites sur et dans le casque en toutes circonstance (homologation des casque) à partir des essais qualificatifs et jusqu'à la fin du meeting. L'organisateur/promoteur se réserve le droit d'attribuer une caméra embarquée à un participant. Cette caméra est destinée à être utilisée à des fins promotionnelles.

L'utilisation d'un drone, sans autorisation de l'ASK KCPOM et de SMF Kart, propriétaire du circuit, est interdite sur la totalité du site où se déroule l'compétition.

Le fait de s'engager à la compétition S125 Senior implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que les règlements FFSA 2026 et de les respecter.

En cas de règles sanitaires, mises en place par l'organisateur, chaque pilote et concurrent ainsi que leurs accompagnateurs et/ou équipe s'engagent à les respecter. Une disqualification de la compétition pourra être prononcée en cas de non-respect.

Les contrôles administratifs se dérouleront au cours du jeudi matin sauf exception dument signalée. Nous vous remercions de vous y rendre, dès votre arrivée sur le circuit, muni de votre transpondeur, de votre licence pilote et concurrent, de celle de votre mécanicien, de votre badge pilote et du règlement pour l'achat des pneus de compétition (Un voucher vous sera donné en contrepartie). En cas de perte du badge pilote, un nouveau badge pourra être établi. Le coût pour le pilote sera de 5 €.

Tout pilote qui ne se présentera pas à l'heure imposé pour le Contrôle Technique (indiqué sur la feuille des horaires) se verra retirer son meilleur temps des essais qualificatifs.

Les pilotes et concurrents ne seront pas convoqués à la Commission Sportive en cas de pénalités jusqu'à 5 secondes, liés à la procédure de départ. Dans ces cas-là, les décisions du Collège des Commissaires Sportifs seront prises directement et affichées sur le tableau d'affichage numérique. Dans tous les autres cas, les pilotes et les concurrents seront convoqués auprès des Commissaires Sportifs.

Aucun pilote ne pourra rouler sans avoir effectué au préalable les vérifications sportives.

Tous les karts doivent avoir leurs quatre numéros de compétition dès le début des essais libres officiels.

La numérotation suivante sera appliquée pour chaque catégorie lors de chaque compétition :

S125 Senior	900 - 999
-------------	-----------



À tout moment de la compétition, le pilote doit veiller à ce que les numéros de compétition soient clairement visibles par les Officiels de la compétition (direction de compétition, chronométreurs, commissaires sportifs...).

Aucune voiture privée ne sera tolérée dans le paddock. Avant d'entrer dans l'enceinte du circuit, tous les véhicules de service (Fourgons, poids-lourds...) devront OBLIGATOIREMENT s'annoncer au bureau de l'organisateur. Ils recevront un laissez-passer pour un véhicule enceinte du circuit.

Il est strictement interdit de monter ou de décharger votre équipement tant que votre place dans le paddock ne vous aura pas été allouée. Les laissez-passer participants, pilotes et mécaniciens seront émis et distribués au point de contrôle administratif. Tous les laissez-passer doivent être présentés à tout moment et personne ne sera réadmis sans laissez-passer.

Aucune tente destinée à la restauration n'est autorisée dans le paddock. Si l'espace le permet, un endroit spécial leur sera alloué près de l'aire de stationnement.

Interdiction de recharger des véhicules électriques dans l'enceinte du circuit.

Sous peine de disqualification de la compétition, il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur thermique (Mini-motos, etc.) ou des véhicules électriques (Overboard, trottinette...) dans l'enceinte du circuit en dehors de ceux de l'organisation.

L'organisateur et le promoteur de la compétition ainsi que le propriétaire du circuit déclinent toutes responsabilités en cas de vol de matériel au cours de la compétition. Chaque pilote, concurrent ou team est responsable de tout son matériel dans l'enceinte du circuit, sur la piste ou dans tout espace privatif.

4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT

S125 Senior est une compétition unique, organisée en France.

S125 Senior regroupe la catégorie suivante :

- S125 Senior (à partir de 14 ans)

Le nombre de participants pour la catégorie est limité à 36.

Calendrier de S125 Senior 2026 :

10-12 juillet 2026 Aigues-Vives (Dans le cadre du Championnat de France FFSA)



5. CLASSEMENTS

Le classement de S125 Senior est celui de la finale après validation du contrôle technique.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, sportif ou technique, aboutissant à une disqualification de la finale ou de la compétition ne sera pas classé.

A l'issue des 2 ou 3 manches qualificatives + Super manche, les 36 premiers seront qualifiés en finale.

6. DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

Une dotation souvenir marquant la compétition (Trophée, invitations aux compétitions internationales IAME...) est remise, à l'issue de S125 Senior aux pilotes accédant aux podiums de chaque catégorie.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de compétition et avec leur casque sur le podium.

Dotation finale S125 Senior :

S125 Senior :

1er : 1 Trophée + 1 Invitation Gold IWF26 en S125 Senior
 2ème : 1 Trophée + 1 Invitation Silver IWF26 en S125 Senior
 3ème : 1 Trophée + 1 Invitation Silver IWF26 en S125 Senior

Tous les lots devront avoir été retirés avant le 31 décembre 2026. Au-delà de cette date, le lot est perdu.

7. LICENCES

Les pilotes et concurrents doivent être détenteurs d'une licence nationale ou internationale respectivement de pilotes et concurrents, en cours de validité pour l'année, ainsi que des autorisations nécessaires (Visas) émises par leur ASN affiliée à la FIA Karting. Cette autorisation sera délivrée par l'ASN concernée dans une forme qu'elle considérera appropriée.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère peuvent participer à S125 Senior à condition de répondre aux conditions définies dans le Code Sportif international FIA (Article 2.3.6).

Licences autorisées :

S125 Senior :

Licence nationale ou internationale Senior délivrée par une ASN, affiliée à la FIA, avec autorisation de participation de cette dernière.



Quelles que soient les circonstances, le pilote ne pourra être âgé de moins de 14 ans dans l'année.

Les représentants légaux des pilotes devront être présents en permanence dans l'enceinte du circuit tout au long de l'évènement et devront se présenter avec les pilotes lors des vérifications administratives et lors des convocations à la Commission Sportive.

En cas d'absence du représentant légal, celui-ci devra remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de concurrent à une autre personne physique, présente lors de l'évènement et titulaire d'une licence concurrent.

8. PILOTES ADMIS

L'ASK KCPOM se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation de tout pilote (ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de S125 Senior ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image du karting en général, y compris sur les réseaux sociaux. Le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non, ainsi que de la conformité de son matériel.

En cas d'injures et/ou de voies de faits, un pilote pourra être disqualifié de la compétition et/ou du championnat suivant la décision du collège des commissaires sportifs.

9. KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Dans le cadre de S125 Senior, les commissaires techniques officiels doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'compétition.

Les responsables techniques de S125 Senior, mandatés par écrit l'ASK KCPOM, seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels. Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la coupe de marque (Fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, et c ...).

Seuls les documents suivants feront foi pour la catégorie S125 Senior :

S125 Sénior : Règlementation S125 Sénior 2026
Fiche moteur n°409C

Publicité :

Les participants s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces ci-après sur les éléments de carrosserie de leurs karts :

La surface nécessaire sur le spoiler avant et le nassau panel, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.

La surface nécessaire sur chaque ponton, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.

Carburant :

L'essence (E5-Super sans plomb 98) devra être impérativement achetée dans la station-service de référence, qui sera désignée lors de la compétition. Chaque concurrent est responsable de l'approvisionnement et de l'achat du carburant.

Il est interdit d'ajouter tout liquide ou additif pouvant augmenter la puissance ou l'indice d'octane. Aucun mélange de carburant ne sera toléré. Le SSP 95-E5 ou SSP 95-E10 ne sont pas autorisés.

À tout moment, la quantité de carburant dans le réservoir devra être supérieure à 1,5 litre (Art 7.2 du Règlement Technique FIA Karting 2026). Des contrôles seront effectués grâce au matériel de contrôle suivant :

- Digatron DT-47 Fuel Meter Test.

Des substitutions pourront être effectuées par les contrôleurs techniques. Les pilotes seront prévenus 15 minutes avant le départ de la compétition.

Huile :

Seules les huiles homologuées par la FIA Karting sont autorisées dans toutes les catégories. Le ratio d'huile conseillé est de 4% à 6%.

Pneumatiques :

S125 Sénior

Chaque pilote disposera de :

- ENTRAINEMENT SLICK : Pneus libres. Des pneus neufs, du même lot que les pneus de compétition, seront disponibles, sur réservation, auprès de lame France, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- ENTRAINEMENT PLUIE : Pneus libres. Des pneus neufs, du même lot que les pneus de compétition, seront disponibles, sur réservation, auprès de lame France, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- COMPÉTITION SLICK : 8 pneus slick (4 avant – 4 arrière) neufs vendus par lame France sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais qualificatifs et seront utilisés pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super manche et finale.



- COMPÉTITION PLUIE : 8 pneus pluie (4 avants – 4 arrières) neufs (Picots visibles) MAXIMUM (Le pilote est libre d'utiliser 4, 6 ou 8 pneus par compétition). Ils devront être achetés auprès de lame France (Réservation 8 jours avant la compétition obligatoire). Ils devront être utilisés à partir des essais qualificatifs et seront utilisés pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super manche et finale..

- CREVAISON

En cas de crevaison sur les pneus des essais, le pilote pourra changer son pneu librement. En cas de crevaison avérée et dument signalée à l'arrivée d'une compétition sur les pneus de compétition, le pilote sera autorisé à utiliser son lot de 8.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques pour chaque catégories en cas de conditions exceptionnelles.



Tarifs pneumatiques :

Les sets de pneumatiques seront vendus, sur le circuit, par lame France aux tarifs suivants :

Komet K3M	220 € / jeu
Komet K3W	230 € / jeu

Tarifs susceptibles de modifications selon tarifs manufacturiers 2026 en vigueur le jour de la compétition.

Les pneumatiques achetés à l'organisateur ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Tous les pneumatiques compétition (pluie et slick) devront avoir été achetés, retirés et scannés avant la fin du contrôle technique.

Balance – Procédure de pesée :

La balance utilisée durant la journée se trouvera dans la zone d'assistance. Cette balance sera la seule à être officiellement utilisée. La balance sera accessible à partir du jeudi matin.

Après les essais qualificatifs, les manches qualificatives, la Super manche et la finale, tout kart franchissant la ligne sera pesé. Si le kart n'est pas en mesure d'atteindre la zone de pesée par ses propres moyens, il sera soumis au contrôle exclusif des commissaires techniques, qui iront ou feront chercher ce kart. Le pilote se présentera à la zone de pesée dès qu'il reviendra au Parc fermé Arrivée, afin de pouvoir faire constater son poids.

Aucun objet solide, liquide ou gazeux ; aucune substance de n'importe quelle nature, ne peut être ajouté, placé ou enlevé d'un kart avant la pesée (sauf par un Commissaire technique dans le cadre de ses obligations officielles). Seuls les commissaires techniques et les officiels (Ainsi que la presse) peuvent pénétrer dans la zone de pesée. Aucune intervention quelconque n'est autorisée dans cette zone sans l'accord de ces officiels.

Aucun kart ou pilote ne peut quitter la zone de pesée sans l'autorisation du délégué technique.

Toute transgression à ces dispositions relatives à la pesée des karts risque d'entraîner la disqualification du pilote et du kart concernés.

L'organisateur doit veiller à avoir des poids certifiés pour étalonner ses balances.

Il est absolument interdit de boire, verser de l'eau sur ses vêtements et de mettre tout type de liquide à l'intérieur de la zone assistance avant la pesée.

Zone d'assistance Départ, Parc Arrivée, Prégrille, Aire de réparation :

Définition et Classification FIA Karting

Le démarrage moteur est autorisé en Parc Départ, après l'accord d'un contrôleur Technique.

10. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Chaque emplacement de paddock (8 x 6 mètres) sera équipé au minimum d'un extincteur de 6 Kg. Chaque pilote devra avoir son propre extincteur de 6 Kg. Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser tout appareil susceptible de provoquer un incendie dans la zone de l'enceinte du circuit. Il est également interdit de cuisiner dans les Enceinte du circuit. Dans tous les cas, les équipements seront électriques et isolés.

Vous devez obligatoirement protéger le sol avec un tapis étanche, d'une dimension minimale de 1,50m x 1,90m, conformément avec la réglementation en vigueur en France. Aucun déchet, aucun fût, aucun pneumatique ne doit être abandonné dans l'enceinte du circuit. Des containers, mis en place par le club organisateur, seront à votre disposition dans l'enceinte du circuit.

Le démarrage, le rodage, la chauffe ou le test des moteurs sont strictement interdits dans l'enceinte du circuit, les parkings ou les parcs fermés.

11. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Pour cette compétition, il sera organisé des essais libres, des essais qualificatifs, trois manches qualificatives, une super manche et une finale.

Essais Libres :

Constitution d'un groupe.

Les essais libres se dérouleront sur une durée maximale variable en fonction du circuit, de la capacité de la piste et du nombre de pilotes participant.

Essais Qualificatifs :

Ils se dérouleront sur une séances de 6 minutes. le pilote prendra le départ au maximum 45 secondes après le début de la séance. Le groupe comprendra 36 pilotes maximum et dépendra de la capacité de la piste. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué dans la séance. En cas d'ex aequo, le 2ème meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo.

Les essais qualificatifs détermineront la position des pilotes sur la grille de départ des manches qualificatives.

Le classement final des Essais Qualificatifs sera établi comme suit :

- S'il y a une seule série : la grille sera déterminée dans l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.



Si aucun temps n'est pris en compte pour un Pilote, il prendra le départ en fin de grille. Si plusieurs Pilotes sont dans cette situation, leur position de départ sera tirée au sort.

Manches Qualificatives :

Chaque Manche Qualificative aura une durée de 10 minutes + 1 tour.

Pour les Manches Qualificatives, les points seront attribués comme suit :

1er 50, 2ème 44, 3ème 41, 4e 38, 5e 36, 6e 34, 7e 32, 8e 30, 9e 28, 10e 27, 11e 26, 12e 25, 13e 24, 14e 23, 15e 22, 16e 21, 17e 20, 18e 19, 19e 18, 20e 17, 21e 16, 22e 15, 23e 14, 24e 13, 25e 12, 26e 11, 27e 10, 28e 9, 29e 8, 30e 7, 31e 6, 32e 5, 33e 4, 34e 3, 35e 2, 36e 1.

- Si un pilote ne prend pas le départ d'une Manche Qualificative, il/elle recevra un nombre de points égal au nombre de points du dernier Pilote qualifié moins 1 point.
- Si un pilote a été pénalisé par un drapeau noir ou a été disqualifié, il/elle recevra un nombre de points égal au nombre de points du dernier Pilote classé moins 5 points pour la Manche Qualificative en question.
- Tout pilote qui n'aura pas effectué la totalité des tours prévus, même s'il n'a pas terminé la Manche Qualificative, sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

A l'issue des Manches Qualificatives, un classement intermédiaire sera établi. En cas d'ex æquo entre deux ou plusieurs Pilotes, ils seront départagés en fonction de leur classement aux Essais Qualificatifs.

36 participants ou moins – Deux ou Trois Manches Qualificatives seront courues avec tous les Pilotes. Les grilles de départ de chacune des Manches seront établies sur base des résultats des Essais Qualificatifs.

Super Manche :

La Super Manche aura une durée de 12 minutes + 1 tour.

Après l'exécution de toutes les Manches Qualificatives, une ou deux Super Manches auront lieu suivant le nombre de participants (Cas A- Cas B).

Pour la(les) Super Manche(s), les points seront attribués comme suit :

1er 75, 2ème 69, 3ème 63, 4e 57, 5e 51, 6e 48, 7e 45, 8e 42, 9e 39, 10e 36, 11e 34, 12e 32, 13e 30, 14e 28, 15e 26, 16e 24, 17e 22, 18e 20, 19e 18, 20e 17, 21e 16, 22e 15, 23e 14, 24e 13, 25e 12, 26e 11, 27e 10, 28e 9, 29e 8, 30e 7, 31e 6, 32e 5, 33e 4, 34e 3, 35e 2, 36e 1.

- Si un Pilote ne prend pas le départ de sa Super Manche, il/elle recevra un nombre de points égal au nombre de points du dernier pilote classé moins 1 point.
- Si un Pilote a été pénalisé par un drapeau noir ou a été disqualifié, il/elle recevra un nombre de points égal au nombre de points du dernier Pilote qualifié moins 5 points pour la Super Manche en question.

Les points obtenus lors de la ou des Super Manche(s) seront cumulés à ceux du Classement Intermédiaire des Manches Qualificatives. Le cumul de ces points permettra d'établir un Classement Intermédiaire Final.

Les 36 premiers Pilotes du Classement Intermédiaire Final seront qualifiés pour la phase finale.



Les égalités éventuelles entre deux ou plusieurs Pilotes seront départagées en fonction de leur classement lors des Essais Qualificatifs.

36 participants ou moins

La grille de départ de la Super Manche sera établie sur la base du Classement Intermédiaire des deux ou trois Manches Qualificatives minimum.

Finale :

La Finale aura une durée de 15 minutes + 1 tour.

Lors de la Finale, tout Pilote en passe d'être doublé ou qui a été doublé par le Pilote en tête de la compétition pour quelque raison que ce soit se verra présenter le drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec son numéro. Il devra obligatoirement rejoindre la balance dans le Parc Fermé et sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

La grille de départ de la finale est définie en fonction du classement des manches qualificatives et de la Super manche.

Note : Le Collège des Commissaires Sportifs se réserve le droit de modifier le format de l'compétition, en fonction des conditions climatiques ou autre.

Tout participant dont le kart n'est pas en mesure de prendre le départ pour n'importe quelle raison, ou qui a de bonnes raisons de penser que son kart ne sera pas prêt à prendre le départ, devra informer l'officiel en charge de la prégrille, qui informera le directeur de la compétition dès qu'il en aura la possibilité.

Le pilote en pole position de chaque grille aura le choix de la pole position (Sur le côté gauche ou le côté droit de la piste), pour autant qu'il fasse part de son choix au directeur de la compétition dès qu'il rejoint la prégrille. Ce choix ne modifiera que la première ligne, les autres ne seront pas concernées.

L'accès à la prégrille prendra fin cinq minutes avant l'heure prévue pour le départ de la compétition. Tout kart qui n'aura alors pas pris sa position sur la prégrille ne sera plus autorisé à le faire, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du Collège des Commissaire Sportif, présent sur place (Art. 2.19 F.i des prescriptions générale FIA Karting 2026). Les karts sur la prégrille doivent être prêts à courir. Il est interdit d'amener un deuxième jeu de pneus sur la prégrille. Les mécaniciens seront tenus de quitter la prégrille dès la présentation du panneau « Evacuation piste ». Tout pilote qui ne pourrait démarrer de la prégrille après la présentation du drapeau vert et qui demanderait l'intervention d'un mécanicien, ne sera autorisé à quitter la prégrille que sur ordre d'un commissaire de piste ou du responsable de la prégrille et prendra le départ à l'arrière de la formation, quel que soit le nombre de tours de formation.

Tout pilote présent avec son kart sur la grille dans les temps, sera considéré comme partant.

12. GRILLE DE DÉPART

Prescriptions générales FIA Karting 2026.

13. PROCÉDURE DE DÉPART

Article 2.20a des prescriptions générales FIA Karting 2026.



Sur demande du Directeur de Compétition, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de faits. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la compétition.

14. SUSPENSION D'UNE COMPÉTITION

Article 2.21 des prescriptions générales FIA Karting 2026.

15. REPRISE D'UNE COMPÉTITION

Article 2.22 des prescriptions générales FIA Karting 2026.

16. ARRIVÉE

Article 2.23 des prescriptions générales FIA Karting 2026.

17. PARC FERMÉ

Article 2.13 des prescriptions générales FIA Karting 2026.

18. INCIDENTS

Article 2.24 des prescriptions générales FIA Karting 2026.

19. DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

Pour S125 Senior, le montant de l'inscription est fixé à 290 € TTC.

Ce montant comprend les frais de dossier administratif et les essais libres du vendredi. Seuls l'aire de stationnement, les essais libres non officiels du jeudi, les pneumatiques compétition et la location de transpondeur pourront être facturés en plus, ainsi que la location du moteur.

Tout engagement à une compétition avec paiement des droits d'inscription est ferme et définitif. En cas de non-participation à la compétition, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement.

La clôture des inscriptions sera effective le jeudi de la semaine précédant la compétition (Délai nécessaire pour l'acheminement des pneumatiques dans de bonnes conditions). En cas d'un nombre trop important de participants par catégorie, KCPOM se réserve le droit de refuser des participants. Les participants retenus seront choisis suivant l'ordre d'inscription des pilotes et une priorité sera donnée à ceux qui feront le championnat en intégralité.

Si un concurrent ne possède pas de transpondeur, il pourra en louer un auprès de IAME France au tarif de 30 € le week-end avec une caution de 300 €. Chaque pilote est responsable de la charge et du bon fonctionnement de son transpondeur même s'il l'a loué à IAME France. Le transpondeur est obligatoire à partir des essais libres du vendredi après-midi.

Les inscriptions se feront uniquement, en ligne, via le site internet : <https://www.karting-midipyrenees.fr>



Le règlement se fera uniquement par paiement en ligne et CB. L'inscription ne sera valide qu'après réception du paiement.

20. MEDIAS

Voir règlement Championnat de France

22. LOCATION MOTEUR (Fourni par l'organisateur et changé chaque jour après tirage au sort)

Prix location moteur : 550 € TTC (Moteur + carburateur + échappement)

- Le pilote doit fournir : Pack électrique (Faisceau + support batterie + boutons + batterie) + Pack eau (Radiateur + support radiateur + durites + calorstat + pompe à eau + poulie + courroie) + Boite à air. Tous ces éléments sont identiques au X30 !

lame France pourra vendre ces éléments, à un prix compétitif mais uniquement sur réservation.

- Le pilote venant récupérer le moteur devra verser une caution de 200 €, en espèces, qui sera rendue lors de la restitution (Et vérification de la propreté et de l'état de fonctionnement) du moteur après la course.

- Les dommages interne du moteur sont de la responsabilité de IAME (Qui remplacera le moteur par un autre moteur pour la fin de la compétition) sauf grippage dû à une mauvaise carburation.

- La location du moteur est valable de vendredi matin à dimanche soir.

